

SEANCE du 21 juin 2019

I. Création d'un poste d'adjoint technique, à temps plein, à compter du 7 septembre 2019 :

Le contrat aidé « emploi d'avenir » de l'un des agents du service technique arrive à son terme.

Le CM décide de transformer ce poste en emploi d'adjoint technique polyvalent à temps complet. Ce changement sera valide à compter du 7 septembre 2019, l'agent sera stagiaire pendant 1 an.

II. Convention groupement de commande SIEDA :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de renouveler la convention avec le SIEDA pour l'entretien des installations d'éclairage public, le renouvellement des luminaires vétustes énergivores, la sécurité électrique ainsi que l'optimisation énergétique des équipements

III. Convention de mandat voirie Communauté de Communes :

La Communauté de Communes du Grand Villefranchois dispose de la compétence voirie sur les secteurs des anciennes Communautés de Communes du Villefranchois et du Villeneuvois Diège et Lot.

Afin de rationaliser l'exécution des travaux de voirie 2019 sur le secteur du Villefranchois, il a été convenu de confier à un prestataire privé la réalisation des travaux d'investissement de voirie 2019 des voies communautaires et des voies communales non transférées des communes de Laramière, Maleville, Martiel, Promilhanes, Savignac, Toulonjac et Vailhourles sous forme de marché à bons de commandes pour une période d'un an non reconductible.

Le Conseil Municipal délibère et valide cette proposition

IV. Convention occupation du stade de Martiel :

Le Conseil Municipal délibère, valide les termes de la convention de mise à disposition du stade et des vestiaires tripartite : Mairie, association Foot Rouergue, association Olympique de Martiel à compter du 1^{er} août 2019. Cette convention sera conclue pour une durée de un an.

V. Location logements :

Changement de locataire de l'appartement situé au dessus de la mairie à la date du 1^{er} août 2019 et de l'un des logements (ancienne grange) de Régis à compter du 16 juillet 2019.

VI. DM 1 – Budget commune 2019 :

Le Conseil Municipal délibère et vote la décision modificative n° 1.

En fonctionnement augmentation des charges : CNFPT pour 2000€, remplacement pour congés maladie maternité 3000€, remplacement non prévu d'un agent à l'école en contrat CUI 4500€. Ces besoins seront couverts par la ligne budgétaire « dépenses imprévues ».

En investissement parties de travaux et achats non prévus lors de la réalisation du budget : Peinture des façades de la salle des fêtes de Martiel +1463€ ; Réajustement de travaux de voirie 5955,65€ ; surcoût éclairage cœur de village et participation à l'enfouissement des réseaux sur la route montant au Puech Del Sol 21 520,40€ ; Achat pour remplacement d'une perceuse et d'une débroussailleuse 1 921,91€ ; achat de 20 tables et 120 chaises pour la salle polyvalente 1 925,91€ ; achat de 2 fours 1582€ . ces sommes seront prises sur les lignes des dépenses imprévues 18 378,63€ et sur la réduction de la ligne d'achat de mobilier de voirie du cœur de village 15 000€

VII. Subvention comité des fêtes Elbes :

Le Comité des Fêtes d'Elbes qui était en sommeil depuis quelques années va reprendre son activité. Celui-ci sollicite auprès de la commune une subvention pour l'année 2019. Le Conseil Municipal valide une subvention 2019 d'un montant de 170 €.

VIII. Renouvellement convention pour l'utilisation de la salle de Elbes pour l'activité Yoga :

Madame Esther BENOIST, représentante de l'association YOBISAN souhaite renouveler la convention pour la location de la salle d'Elbes les mercredis de 9 h à 11 h à compter du mois de septembre 2019 et jusqu'au mois de juin 2020 pour y exercer une activité « yoga ».

Le Conseil valide cette demande au de tarif de 70 € par mois.